

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**PERSONNEL COMMUNAL**

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES  
POSTES**

Délibération : **01.2016.006**

Transmis en préfecture le :

**1 février 2016**

Séance du 26 janvier 2016

Compte-rendu affiché le 2 février 2016

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 20 janvier 2016

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume  
COUALLIER

**Membres présents à la séance**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE,  
Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET (à  
partir du point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT,  
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du  
point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault,  
Lucienne DAUTREY (à partir du point 2),  
Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,  
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard  
GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie  
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves  
CRUBELLIER, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET,  
Catherine ALBERT-PERROT

**Membres absents excusés à la séance**

Michel MONNET (jusqu'au point 4),  
Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS,  
Bernadette PIERONI

**Pouvoirs**

Michel MONNET à Maryse JOBERT-FIORE  
(jusqu'au point 4),  
Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI,  
Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN,  
Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

**Membres absents à la séance**

François VURPAS

**RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER**

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte plusieurs points concernant le personnel.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs du personnel communal avec les recrutements, les évolutions de grade des agents, l'évolution de l'organisation de la collectivité, il convient d'actualiser l'état des postes permanents de la collectivité en procédant à la suppression et à la création d'un certain nombre de postes.

Le Comité technique réuni en séance le 20 janvier 2016 a statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

**Filière administrative**

- Création de 2 postes de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Création d'un poste de rédacteur à temps non complet (80%)

**Filière culturelle**

- Création d'un poste d'assistant de conservation principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus (dt nt)	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs budgétaires au 26/01/2016	Dont TNC
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>								
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	0	0	2	3	0
Rédacteur	B	4	4	0	0	1	5	1
<b>FILIÈRE CULTURELLE</b>								
Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	3	3		0	1	4	
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	1	0	1	3	1

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



#### Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.